

Diocèse de Quimper et de Léon.

Doyenné de *Châteauneuf-Sur-Faon*

Paroisse de *Laz*

(Aucune Chapelle publique)

M. André
recteur

COMMUNIQUÉ DE L'ÉVÊCHE

(Chapelles publiques.)

Monseigneur l'Évêque prie instamment MM. les Curés et Recteurs de lui fournir, dans le plus bref délai possible, les renseignements suivants :

1° Existe-t-il dans la paroisse des chapelles ouvertes au public où l'on célèbre la sainte Messe ou quelque autre office du culte ?

2° Quel est le nombre de ces chapelles, et à qui appartiennent-elles ?... à la commune, à la fabrique ou à quelque particulier ?

3° Ces chapelles ont-elles un décret d'autorisation et, dans le cas contraire, à quelle date faut-il faire remonter, plus ou moins approximativement, leur ouverture au culte ?

4° Quels sont les services qui se font dans ces chapelles, tant au point de vue du culte lui-même, qu'au point de vue de la prédication et des catéchismes ?

5° A quelle distance se trouvent-elles de l'église paroissiale ? Les chemins qui les y rattachent sont-ils toujours et même souvent praticables ?

6° Quel est le chiffre de la population qui est notablement plus rapprochée de ces chapelles que de l'église paroissiale, et quel est le nombre approximatif des fidèles qui y assistent aux offices, notamment à la messe du dimanche ?

(Prière d'inscrire les réponses dans les colonnes du formulaire, p. 2 et 3. — La page 4 est réservée pour les observations particulières.)

N. B. — Cette feuille devra être renvoyée à l'Évêché, lors même qu'il n'existerait pas de chapelle publique dans la paroisse.

Diocèse de Quimper et de Léon.

Doyenné de *Plataneuf-du-Faon*

Paroisse de

Laz

(Aucun Oratoire privé)

M. André

curé

Communiqué de l'Évêché.

—•—

(Oratoires privés.)

Monseigneur l'Évêque prie instamment MM. les Curés et Recteurs de lui fournir, dans le plus bref délai possible, les renseignements suivants :

1^o Quelle est la date d'érection des oratoires privés existant dans la paroisse ?

2^o De qui sont-ils la propriété ?

3^o Y célèbre-t-on la sainte messe ? — Combien de fois par an, par mois ou par semaine ?

4^o Sont-ils en règle au point de vue des Indults pontificaux ? — Ceux-ci portent-ils le nom du propriétaire actuel ? — Ont-ils été visés à l'Évêché ?

Prière d'inscrire les réponses au verso.

N. B. — Cette feuille devra être renvoyée à l'Évêché, lors même qu'il n'y aurait pas d'oratoire privé dans la paroisse.